

Mobilisation du DPU pour installer une régie agricole et alimenter les cantines scolaires en légumes bio



Légende : Régie agricole de Mouans- Sartoux (06)

Crédit : <http://mead-mouans-sartoux.fr/>

En 2005, grâce au Droit de préemption urbain (DPU), la commune de Mouans-Sartoux (06) a acquis un ancien domaine agricole de 4 hectares comprenant un mas provençal. Le terrain était alors classé en zone NA au Plan d'occupation des sols (zone d'urbanisation future).

Un projet immobilier y prévoyait la construction d'un lotissement privé. A la place, la collectivité y a installé une régie municipale agricole qui produit des légumes biologiques pour les restaurants scolaires et une Maison d'Éducation à l'alimentation durable (MEAD). Le PLU classe maintenant le site en zone agricole A.

Coordonnées

Mouans-Sartoux

Documents

DPU pour installer une régie agricole et alimenter les cantines scolaires en bio

En 2005, grâce au Droit de préemption urbain (DPU), la commune de Mouans-Sartoux (06) a acquis un ancien domaine agricole de 4 hectares comprenant un mas provençal. Le terrain était alors classé en zone NA au POS (zone d'urbanisation future). Un projet immobilier y prévoyait la construction d'un lotissement privé. A la place, la collectivité y a installé une régie municipale agricole qui produit des légumes biologiques pour les restaurants scolaires et une Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable (MEAD). Le PLU, adopté en 2012, classe maintenant le site en zone agricole A. Ce document a permis de tripler la surface des zones A de la commune en passant de 42 à 112 hectares. L'objectif des élus est d'accueillir de nouveaux exploitants.

La régie agricole regroupe 3 employés qui produisent 25 tonnes de légumes / an, soit 85% d'autonomie en légumes dans les cantines.

Territoire : 9 911 habitants (2018), 13,52 km²

Mouans-Sartoux a été élue "Meilleure petite ville pour la biodiversité" en 2014 et "Capitale régionale de la biodiversité" de la Région PACA en 2017.

Mots clés : DPU, acquisition, terrain agricole, PLU, zone agricole A, régie agricole, alimentation

Informations complémentaires

Thématiques

Agriculture

Aménagement du territoire

Auteur

Mouans-Sartoux (06)

Écrit le

2021

Date de publication

2019

[Consulter la ressource](#)

FICHE ACTION 1 *Développer une politique publique alimentaire au et locale*



Créer une régie agricole

MOUANS-SARTOUX

Population
11 000 habitants
Situations

Contextes
Urban, Campes et Citains, Rural, Montagne, Côté d'Azur

100% bio
Depuis le 1^{er} janvier 2022
Régulation de 80 %
des productions alimentaires
Satisseur pour la ville

Appropriation
1^{re} régie agricole
15 ha dont 5,2 ha cultivés
3 exploitations

20 000 de légumes / an
100 000 de produits en
tout dans le cas de la
régie agricole
Le marché public (dans
un cadre)

**Projet alimentaire
territorial (PAT)**
2018 - création de la MEAD
Maison d'Éducation à
l'Alimentation Durable

Organiser soigneusement les conditions de production de produits alimentaires sur son territoire pour fournir la restauration collective est une solution encore peu répandue en France. L'expérience de Mouans-Sartoux démontre que la régie agricole peut être un outil efficace et novateur, au service d'une politique publique ambitieuse inscrite dans le développement harmonieux de la ville et sa région.

Pourquoi ?

- Contrôler la consommation alimentaire sur le territoire
- Impliquer une action politique responsable sur une forte visibilité politique
- Répondre au désir de consommateurs locaux lors des appels d'offres
- Privilégier la qualité alimentaire : bio, local, saisonnier, cuisine saine
- Maîtriser et sécuriser une partie des approvisionnements bio et locaux

Comment ?

- Préemption d'un domaine agricole de quatre à six hectares en 2008
- Conversion des terres en bio, certifiées par Ecocert
- L'usage : trois équipements (broyeur et atelier porcherie du service Espaces verts)
- Planification des cultures en fonction des besoins (investissement tous les ans)
- Mécanismes directs aux cuisines

Des avantages...

- Conquête de l'autonomie alimentaire, stimulation des acteurs locaux (filas, personnels agricoles, associations, citoyens locaux), sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable, base d'un projet alimentaire durable de territoire qui s'intègre au SDG des communes.

... et quelques limites

Du fait à adapter aux spécificités de chaque territoire (certains sont largement pourvus en capacités de production, d'autres non), projet qui peut être dévoté et être des problèmes financiers, organisationnels, etc.

Autres documents

[Sciences participatives : inventaire citoyen de la biodiversité de la forêt communale](#)

[PLU : plan de zonage en faveur des espaces agricoles et de la Trame verte et bleue \(TVB\)](#)

[PLU : règlement en faveur des espaces agricoles et de la trame verte et bleue \(TVB\)](#)

Liens utiles

[Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable \(MEAD\)](#)

Liens utiles

[Site internet dédié "Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable"](#)